PROCÈS-VERBAL

DU 12 JANVIER 2024

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

EST ABSENT :

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00,

0 personne assiste à la séance.

24-01-001 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2023**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2023 et des procès-verbaux des séances extraordinaires du 20 décembre 2023
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 décembre 2023
5.3 Nomination du maire suppléant pour l'année 2024
5.4 Nomination du représentant du maire à la MRC de La Mitis
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
8.1 Demande d'aide financière au député de Matane-Matapédia dans le cadre du PPA-CE 2024-2025

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement
Pas de point à traiter

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Don d'un artéfact religieux au Conseil de Fabrique de Saint-Charles-Garnier

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. André Blouin et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 8 DÉCEMBRE 2023 ET DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 20 DÉCEMBRE 2023</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2023 et des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 pour la présentation du budget, de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 et de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 20 décembre 2023 préalablement à la présente séance.

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 8 décembre 2023 et des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 pour la présentation du budget, de la séance extraordinaire du 20 décembre 2023 et de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 20 décembre 2023 soient approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

MRC de La Mitis : Confirme à la municipalité l'acceptation d'une aide de 100 000 au fonds de vitalisation FRR4.3.

MRC de La Mitis : Confirme le montant de 2 743.79$ en redevance applicable au bois récolté sur les terres publiques intramunicipales.

4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire de la séance de la MRC

Il n'y a eu aucune séance depuis le dernier conseil.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

24-01-003 **5.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2023 au montant de 33 127.32$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-004 **5.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 DÉCEMBRE 2023**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 décembre 2023 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 décembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-005 **5.3- NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR L'ANNÉE 2024**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE monsieur Gervais Parent soit nommé maire suppléant de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24-01-006 **5.4 <u>NOMINATION DU REPRÉSENTANT DU MAIRE À LA MRC DE LA MITIS</u>**

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC de La Mitis siège une fois par mois et que monsieur Jean-Pierre Bélanger représente la Municipalité de Saint-Charles-Garnier via son titre de maire;

ATTENDU QUE monsieur Bélanger siège aussi sur divers comités en lien avec les pouvoirs de la MRC;

ATTENDU QU'en cas de non-disponibilité du maire Bélanger, un représentant doit être nommé pour le remplacer et représenter la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gaétan Proulx et appuyé par M. Gervais Parent

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier nomme monsieur André Blouin à titre de représentant substitut de la municipalité auprès de la MRC de La Mitis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

24-01-007 **8.1 <u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA DANS LE CADRE DU PPA-CE 2024-2025</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier a besoin de refaire les fossés, la structure de chemin et de faire du rechargement dans le 7^{e} Rang Ouest et plus particulièrement dans le secteur de la côte Ouimet;

ATTENDU QUE la distance à entretenir est de 4.7 kilomètres;

ATTENDU QUE les coûts estimés pour ces travaux sont de l'ordre de 100 000$;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au député Matane-Matapédia, monsieur Pascal Bérubé, une aide financière au montant de 75 000$ dans le cadre du PPA-CE 2024-2025 pour des travaux dans le 7e Rang Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

Pas de point à traiter

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

24-01-008 **11.1 <u>DON D'UN ARTÉFACT RELIGIEUX AU CONSEIL DE FABRIQUE DE SAINT-CHARLES-GARNIER</u>**

ATTENDU QUE la loi L-0.3 - Loi sur la laïcité de l'État proscrit les signes religieux dans les édifices gouvernementaux du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. André Blouin

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier fasse don du crucifix qui ornait la salle du conseil au Conseil de Fabrique de Saint-Charles-Garnier;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

24-01-009 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gaétan Proulx de la lever de l'assemblée à 19h12.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier